

Communauté de Communes du Civraisien en Poitou



Territoire Gencéen

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Année 2022

(selon le décret n° 2000-404 du
11 mai 2000, Journal Officiel
du 14 mai 2000)

Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
Pôle territorial de Gençay
12 bis route de Civray
86160 Gençay
Tél. : 05 49 36 05 45 - mail : dst@civraisienpoitou.fr



**CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

1 – GESTION DE LA COMPETENCE "COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES" EN 20225

2 - LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES 6

3 - LES INDICATEURS TECHNIQUES 7

3-1 : La collecte des ordures ménagères et assimilées 7

3-1-1 : Mode et fréquence de collecte 7

3-1-2 : Tonnages collectés 7

3-1-3 : Le traitement des ordures ménagères et assimilées 8

3-2 : La collecte sélective des recyclables secs 8

3-2-1 : Les emballages ménagers 8

3-2-2 : La collecte des papiers/journaux/magazines en apport volontaire 10

3-2-3 : Bilan de la collecte des recyclables secs 10

3-4 : La collecte des cartons 12

3-5 : Le Taux de recyclage (Tr) 12

3-6 : Déchetterie 13

3-7 : Bilan des déchets collectés 14

3-8 : Bilan des ratios par flux de déchets et comparaison 15

4-1 : Coûts globaux du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés 17

4-2 : La collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées 18

4-3 : La collecte sélective des recyclables secs (emballages ménagers et papiers-journaux-magazines), du verre et des cartons 19

4-4 : Les déchets des déchetteries 20

5 – COMPARAISON AU NIVEAU NATIONAL - SYNTHESE DE LA MATRICE SINOE – REFERENCIEL NATIONAL 21

5-1 : Particularités de la Communauté de Communes qui peuvent avoir un impact sur les coûts 21

5-2 : Synthèse des coûts (en € HT par habitant) 22

5-3 : Synthèse des écarts par rapport au référentiel national et explications 22

6 – LE FINANCEMENT DU SERVICE GESTION ET VALORISATION DES DECHETS 23

6-1 – Le service gestion et valorisation des déchets 23

6-2 : Les différentes recettes du service23

6-3 : La Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)24

..... 25

7 – REALISATIONS & EVOLUTIONS 2022 ET PERSPECTIVES 2023..... 25

7-1 : Réalisation & évolutions 202225

7-2 : Perspectives 2023.....26

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le



ID : 086-200070035-20230523-20230523DEL17-DE

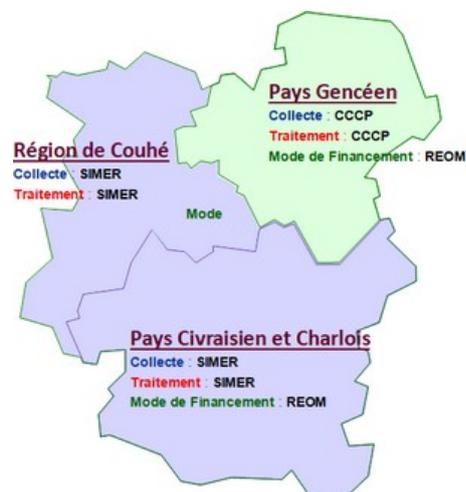
1 – Gestion de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" en 2022

Dans le cadre de la loi NOTRe, la CC du Pays Gencéen a fusionné, au 1er janvier 2017 avec la CC de la Région de Couhé et la CC des Pays Civraisien et Charlois.

Le nouvel EPCI, Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, comprend 36 communes pour une population de près de 28 000 habitants.

Sur ce nouveau territoire la gestion de la compétence "déchet" (collecte et traitement) est différente suivant les anciennes communautés de communes :

- ▶ **Sur l'ex territoire de la CCPC**, les compétences collecte et traitement sont transférées au SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural),
- ▶ **Sur l'ex territoire de la CCRC**, les compétences collecte et traitement sont transférées au SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural) depuis le 1^{er} janvier 2022,
- ▶ **Sur l'ex territoire de la CCPG**, les compétences traitement et collecte sont communautaires, la collecte est effectuée en régie et la Communauté de Communes signe des marchés de traitement avec des prestataires et conventionne avec les différents organismes.



Le présent rapport concerne uniquement le territoire Gencéen, où la Communauté de Communes gère en direct le service déchets.

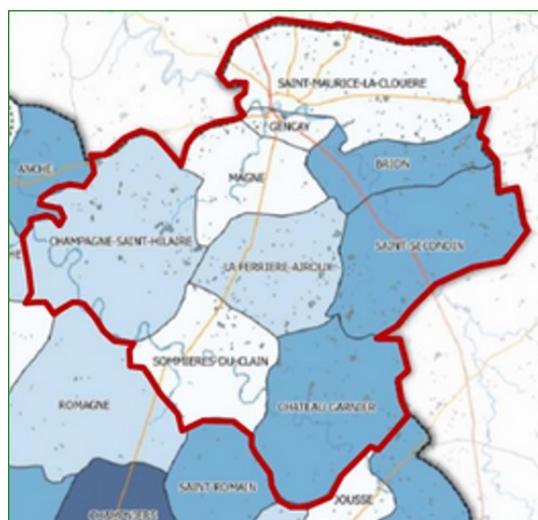
2022 a été une année de transition avec la mise en place du programme d'optimisation et de modernisation du SPGDM (2021-2023) comprenant :

- **Le déploiement du compostage de proximité,**
- **La conteneurisation des usagers avec passage en multimatériaux pour les recyclables secs,**
- **La mise en place de la tarification incitative (phase test à partir du 1^{er} juillet 2022),**
- **La réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères (depuis le 1^{er} juillet 2022).**

2 – Le territoire desservi : communes et population

Le territoire Gencéen regroupe 9 communes : Brion, Champagné St-Hilaire, Château-Garnier, La Ferrière-Airoux, Gençay, Magné, St-Maurice la Clouère, St-Secondin, Sommières du Clain).

En 2022, le territoire Gencéen comptait 7 488 habitants, répartis de façon hétérogène entre les bourgs ruraux et Gençay, ville dotée de tous les services et accolée à son double résidentiel, également centre d'activités artisanales, Saint-Maurice la Clouère.





	Population 2021	Superficie (km2)	Densité (hab./km2)	Milieu
Brion	241	16,08	14,98	Rural
Champagné St-Hilaire	1 043	46,36	21,69	Rural
Château-Garnier	626	35,89	17,27	Rural
Ferrière-Airoux (La)	337	27,22	12,01	Rural
Gençay	1 796	4,74	365,61	Semi-Rural
Magné	701	20,02	33,96	Rural
St-Maurice la Clouère	1 363	39,60	33,13	Rural
St-Secondin	563	38,14	14,39	Rural
Sommières du Clain	824	26,21	30,60	Rural
	7 488	254,26		

En 2022, le territoire comptait 3 991 logements. Le nombre de résidences secondaires est de 9,20 % et l'on compte 12,90 % de logements vacants.

Les résidences principales représentent 3 109 logements soit **92,86% de de type individuel**. L'habitat collectif ne représente que 7,14 % et est situé principalement sur la commune de Gençay (66,21%).

Une grande majorité de foyers est composée de 1 et 2 personnes (env. 70 % des ménages). **La taille moyenne d'un ménage est de 2,41 personnes.**

Taille du ménage 2015	Résidence Principale	%
1	1 026	33%
2	1 244	40%
3	404	13%
4	311	10%
5	93	3%
6 et +	31	1%
TOTAL	3 109	

La part des résidences principales est importante sur le territoire du Gencéen (+60%) avec des taux supérieurs à 75% sur le nord du territoire voir même supérieurs à 85% pour la commune de Gençay. Ces chiffres s'expliquent par la proximité immédiate des bassins d'emplois, des commerces et des axes de communication. A contrario, même s'il reste relativement faible (-20%), le taux de résidences secondaire est plus important sur le sud du territoire du Gencéen.

Hormis les centres bourgs, l'habitat est souvent constitué de logement avec terrain de type pavillonnaire.

2 - Les moyens humains et techniques

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la gestion du SPPGD (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets) est effectuée en régie par de service « gestion et valorisation des déchets » de la Communauté de Communes (CCPG puis CCCP depuis le 1^{er} janvier 2017).

Le service est équipé d'un camion empioill 26T, d'une benne équipée d'une grue de trois bennes à ordures ménagères (simple compartiment) 19T (16 m³ de volume utile) pour pouvoir passer par les petites routes et les centres bourgs étroits :

- 9749 VB 86 achetée en 2003, utilisée en « mulet » et pour une tournée (recyclables et cartons des professionnels) par semaine ;
- DN 900 QQ : achetée en 2015
- EA 323 DS : achetée 2016



Dans le cadre de la mutualisation des moyens des services techniques, un manuscopique et d'un broyeur à déchets verts et bois (250 CV) sont également utilisés par le service (remboursement des dépenses au budget général).

9 agents (équivalent 6 ETP) assurent le fonctionnement de ce service qui est géré par l'équipe administrative de la Communauté de Communes.

Le dépôt est situé sur le site du Poirier Vert à Gençay, au même endroit que la déchèterie et la filière bois. Le garage est un bâtiment THQE (Très Haute Qualité Energétique) construit en 2008 : l'eau de pluie est récupérée dans une cuve de 50 m³ et utilisée pour laver les BOM et le toit est équipé de panneaux solaires qui alimentent le bâtiment en électricité.

3 - Les indicateurs techniques

3-1 : La collecte des ordures ménagères et assimilées

3-1-1 : Mode et fréquence de collecte

L'ensemble des usagers (habitants et activités professionnelles) du territoire Gencéen est collecté en porte à porte à l'aide de 2 bennes à ordures ménagères (collecte en régie).

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine (C1) sur l'ensemble du territoire sauf pour la commune de Gençay et le bourg de Saint-Maurice la Clouère où il y a deux collectes par semaine (C2).

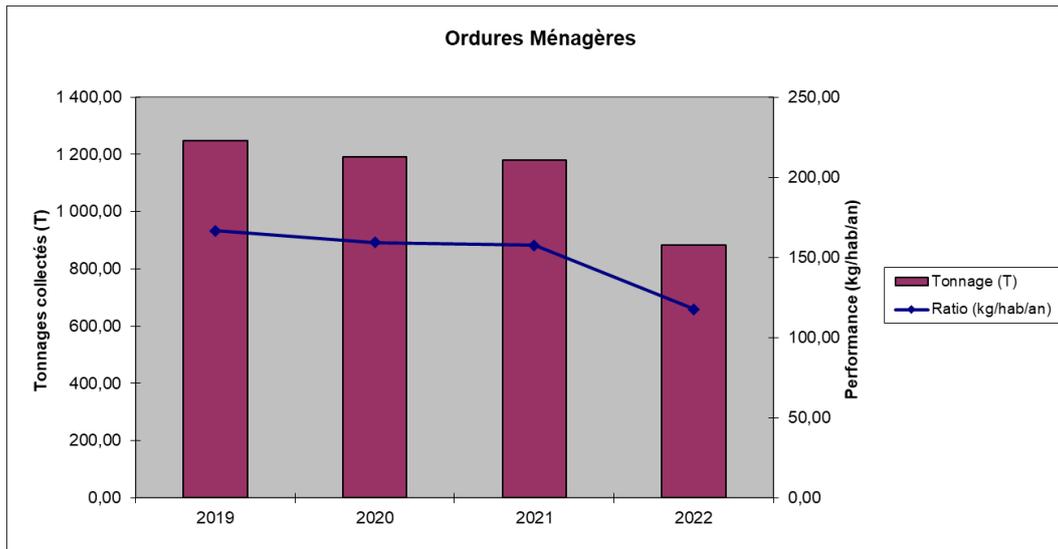
Les collectes sont organisées du lundi au vendredi de 5h00 à 12h00.

Nouvelle organisation depuis le 1^{er} juillet 2022 (C0,5 et C1) – collectes semaines paires

3-1-2 : Tonnages collectés

881,38 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2022 soit 117,71 kg/hab/an (196,00 kg/hab/an en 2021 en moyenne pour le département de la Vienne).

	2019	2020	2021	2022
Tonnage (T)	1 247,36	1 191,78	1 179,86	881,38
Ratio (kg/hab/an)	166,58	159,16	157,57	117,71
<i>Vienne (kg/hab/an)</i>	<i>200,00</i>	<i>200,00</i>	<i>196,00</i>	



La production d’ordures ménagères et assimilées par habitant a fortement baissée en 2022 suite à la mise en place du programme de modernisation du SPGDM depuis le 1^{er} juillet 2022 : -25% entre 2021 et 2022. Elle est toujours largement inférieure à la moyenne départementale (196 kg/hab/an) et à la moyenne régionale (240 kg/hab/an).

3-1-3 : Le traitement des ordures ménagères et assimilées

Le traitement des ordures ménagères du Territoire Gencéen est effectué sur l’Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de la société SUEZ ENVIRONNEMENT à Sommières du Clain.

3-2 : La collecte sélective des recyclables secs

Les recyclables secs comprennent les emballages ménagers hors verre (sac jaune) et les papiers-journaux-magazines.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, dans le cadre du programme de modernisation du SPGDM, les recyclables secs (emballages et JRM) sont collectés en mélange.

3-2-1 : Les emballages ménagers

Mode et fréquence de collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté de Communes assure la collecte sélective des emballages en porte à porte, une fois tous les quinze jours, sur la totalité de son territoire. Celle-ci s’effectue dans des sacs translucides jaunes de 100 litres donnés aux usagers du service.

Les collectes sont organisées le jeudi de 5h00 à 18h00.

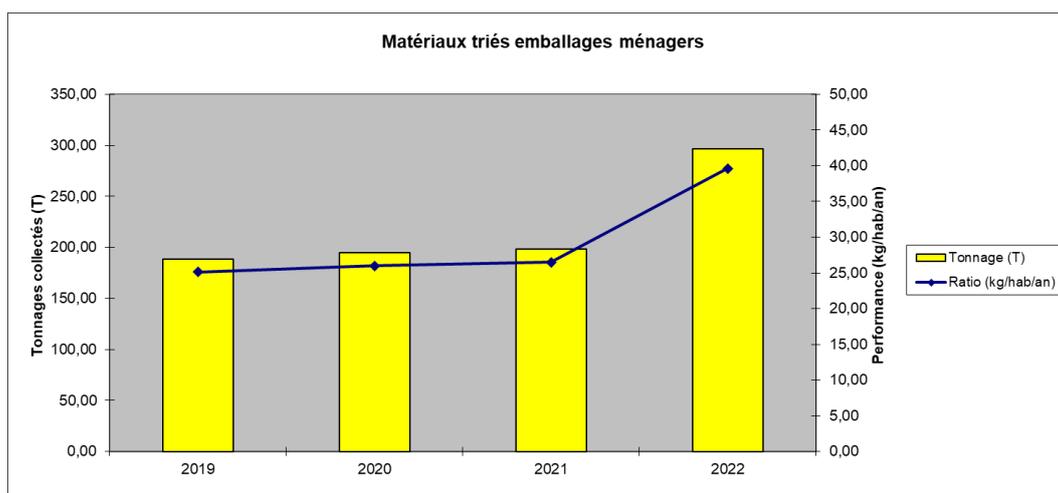
Nouvelle organisation depuis le 1^{er} juillet 2022 (C0,5) – collectes semaines impaires

Tonnages collectés

296,73 tonnes ont été collectées en 2022, soit 39,63 kg/hab/an.

	2019	2020	2021	2022
Tonnage (T)	188,24	194,62	198,44	296,73
Ratio (kg/hab/an)	25,14	25,99	26,50	39,63

L’extension des consignes de tri a été mise en place en 2016. Les tonnages collectés en 2022 sont en forte augmentation par rapport à 2021 : + 49,5%



Le tri et le recyclage des emballages ménagers

Les sacs de collecte sélective sont ensuite transportés jusqu'au centre de tri de SUEZ ENVIRONNEMENT situé à Poitiers St-Eloi. Ils sont triés, séparés, conditionnés et envoyés vers les filières de recyclage spécifiques désignées par CITEO (ex Eco-Emballages).

Matériaux triés et recyclés	2019		2020		2021		2022	
	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio
Acier	16,71	2,23	20,54	2,74	20,21	2,70	21,63	2,89
Aluminium	0,52	0,07	1,20	0,16	0,66	0,09	3,12	0,42
Cartons d'emballages - Briques alimentaire - Gros de Magasin	54,71	7,31	76,63	10,23	77,50	10,35	77,50	10,35
Emballages Plastiques et Pots & Barquettes	50,82	6,79	58,33	7,79	54,99	7,34	95,50	12,75
TOTAL	122,76	16,39	156,70	20,93	153,36	20,48	197,75	26,41

Les tonnages d'emballages ménagers triés et recyclés sont en hausse pour l'ensemble des flux de matériaux.

Les filières de recyclage :

- Acier ► SUEZ ENVIRONNEMENT
- Aluminium ► SUEZ ENVIRONNEMENT
- Cartons d'Emballages ► SUEZ ENVIRONNEMENT
- Briques alimentaires ► REVIPAC
- Emballages Plastiques ► VALORPLAST

Les refus de tri (déchets qui ne doivent pas se trouver dans les sacs jaunes et les papiers) se situent à 11,04 % des tonnages collectés pour l'année 2021.

	2019	2020	2021	2022
% de refus de tri	20,52	16,71	14,57	18,45

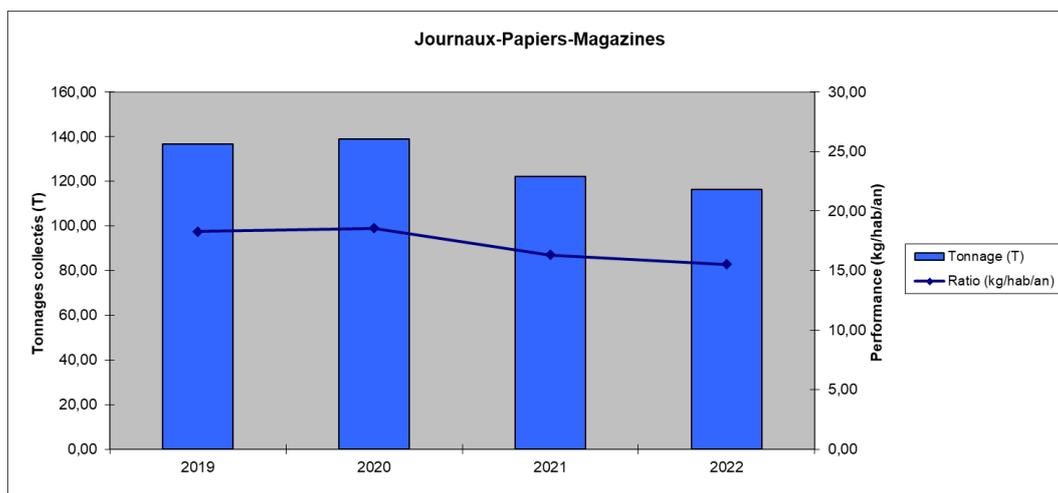
Le pourcentage des refus de tri qui était dans une fourchette de 14,5 % en 2021 à augmenter en 2022 (18,45%) suite au passage en multimatériaux. Un travail en cours avec le prestataire de tri pour analyser les caractéristiques de ces refus et de communiquer auprès des usagers et des agents de collecte.

3-2-2 : La collecte des papiers/journaux/magazines en apport volontaire

38 points de collecte des papiers, journaux et magazines sont disposés sur l'ensemble du territoire du Gencéen, soit 1 colonne de 4 m³ pour 197 habitants.

116,21 tonnes de papiers/journaux/magazines ont été collectées en 2022, soit 15,52 kg/hab/an.

	2019	2020	2021	2022
Tonnage (T)	136,82	139,02	122,24	116,21
Ratio (kg/hab/an)	18,27	18,57	16,32	15,52



Les colonnes sont collectées en régie ainsi que le transport jusqu'au repreneur agréé : entreprise SUEZ à St Georges les Baillargeaux. Les papiers/journaux/magazines sont mis en balles et envoyés vers les filières de recyclage.

Depuis plusieurs années, les tonnages de papiers diminuent du fait des nouvelles pratiques des usagers : courriers électroniques, dématérialisation des documents, "stop pub"... Les tonnages 2022, en baisse, correspondent à la tendance actuelle sur la diminution de l'usage du papier.

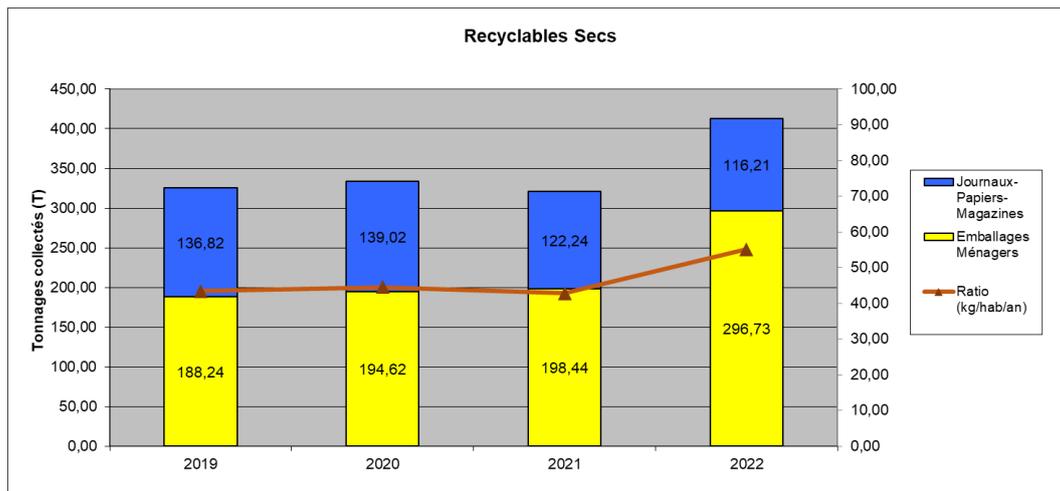
A l'automne 2022, l'ensemble des PAV papiers ont été supprimés suite au passage en multimatériaux.

3-2-3 : Bilan de la collecte des recyclables secs

Recyclables secs : emballages ménagers (hors verres) + papiers/journaux/magazines

	2019	2020	2021	2022
Tonnage (T)	325,06	333,64	320,68	412,94
Ratio (kg/hab/an)	43,41	44,56	42,83	55,15
<i>Vienne (kg/hab/an)</i>	<i>52,00</i>	<i>48,00</i>	<i>50,00</i>	

La production de recyclables secs a augmenté en 2022 avec le déploiement de la RI et le passage au multimatériaux. Elle est maintenant supérieure à la production en Vienne.



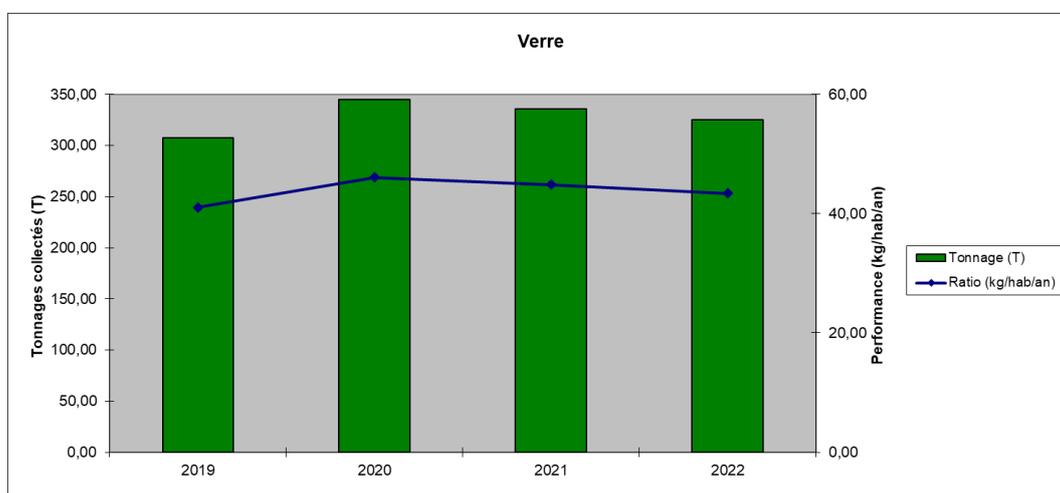
3-3 : La collecte des verres en apport volontaire

45 points de collecte du verre ont été disposés sur l'ensemble du territoire Gencéen, soit 1 colonne de 4 m³ pour 166 habitants.

325,03 tonnes de verres ont été collectées en 2022, soit l'équivalent de 43,41 kg/hab sensiblement à 2021.

	2019	2020	2021	2022
Tonnage (T)	307,20	344,99	335,80	325,03
Ratio (kg/hab/an)	41,03	46,07	44,85	43,41
<i>Vienne (kg/hab/an)</i>	<i>34,00</i>	<i>35,00</i>	<i>35,00</i>	

La collecte des bornes est effectuée en régie. Le verre est ensuite stocké à la déchetterie de Gençay puis est transféré par la société transports GARNIER vers l'usine de recyclage de Saint-Gobain Emballages (Cognac, 16).



Les tonnages fluctuent en fonction des transferts de fin d'année (soit fin décembre ou soit début janvier). Quoiqu'il en soit, la production de verre par habitant est légèrement supérieure à la moyenne départementale et se stabilise autour de 300 tonnes par an.

D'autre part, depuis 2015, tous les sacs ou conteneurs d'ordures ménagères contenant du verre font l'objet d'un refus de collecte par les agents du service.

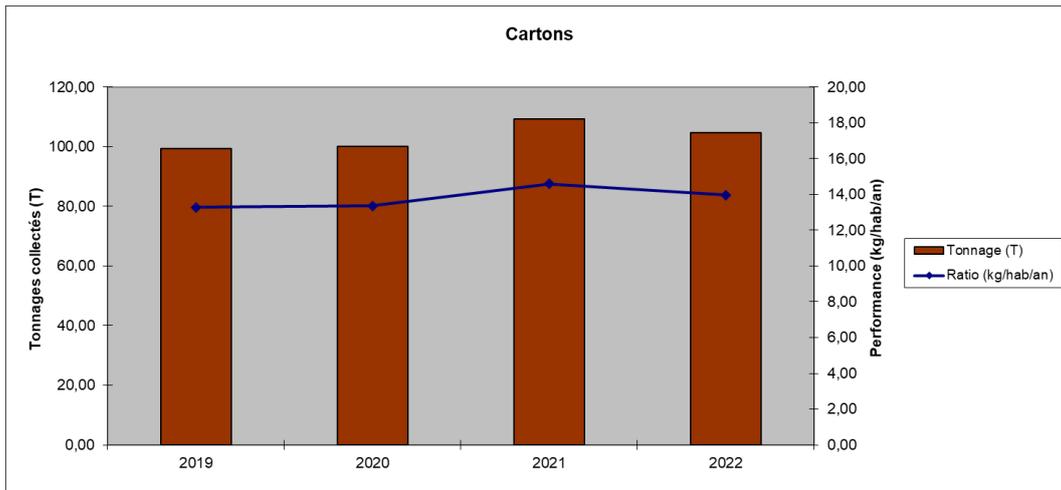


3-4 : La collecte des cartons

Outre la collecte des cartons en déchetterie, la Communauté de Communes a mis en place, fin 2007, une collecte des cartons hebdomadaire et en porte à porte, pour les commerçants et artisans du territoire du Gencéen.

104,56 tonnes de cartons ont été collectées en 2022, soit 13,96 kg/hab/an.

	2019	2020	2021	2022
Tonnage (T)	99,38	99,98	109,26	104,56
Ratio (kg/hab/an)	13,27	13,35	14,59	13,96



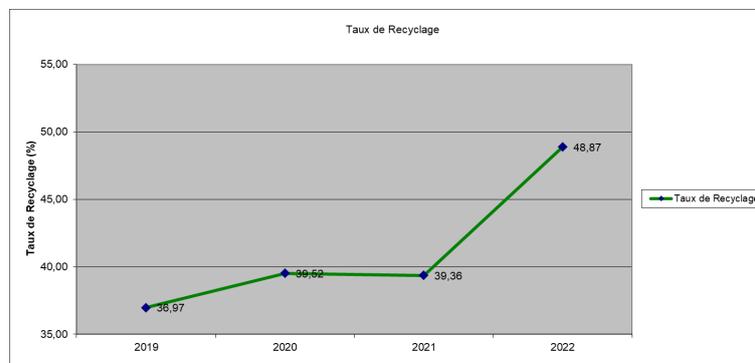
Les cartons sont collectés et transférés vers le centre de tri de SITA SUEZ, situé à Poitiers St-Eloi, où ils sont mis en balles puis envoyés vers les filières de recyclages. On note une légère baisse sur ce type de collecte malgré un tonnage annuel relativement important qui se situe autour de 100 tonnes par an.

3-5 : Le Taux de recyclage (Tr)

Il est égal au tonnage de recyclages secs, rapportés au gisement d'ordures ménagères.

$$\text{Taux de recyclage} = \frac{\text{Recyclables secs : emballages légers + verre + papiers + cartons}}{\text{Gisement d'ordures ménagères : OM + recyclables secs}}$$

Pour 2022, le taux de recyclage des déchets collectés en porte à porte (emballages ménagers et ordures ménagères) et en points d'apports volontaires (verres, papiers- journaux- magazines et cartons) s'élève à 48,87 % contre 39,36 % en 2021.



Pour le département de la Vienne, le taux de recyclage, en 2021, était d'environ 30 %.

3-6 : Déchetterie

Deux déchetteries desservent les 7 270 habitants du territoire du Gencéen :

- Déchetterie du Poirier Vert, route de la Liardière à Gençay gérée en régie par la Communauté de Communes (le gardiennage, l'évacuation, le transport de l'ensemble des déchets est effectué par les agents de la collectivité).
- Déchetterie sur le CET de Sommières du Clain, gérée par SITA SUEZ et exclusivement réservée pour les habitants de La Ferrière-Airoux et Sommières du Clain.

Ouverture aux usagers de la déchetterie du Poirier Vert :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h00 12h00		9h00 12h00		9h00 12h00	9h00 12h00
13h30 17h30		13h30 17h30		13h30 17h30	13h30 17h30

Tonnages collectés sur la déchetterie du Poirier Vert et les trois plateformes :

	2019	2020	2021	2022	Filières de traitement
Déchets Verts (T)	800,00	800,00	800,00	800,00	Gestion en direct
Bois classe A (T)	500,00	500,00	500,00	500,00	Gestion en direct
Tout-Venant (T)	632,26	563,40	649,70	569,52	ISDND de Sommières
Ferraille (T)	128,00	118,68	111,49	94,15	MENUT Recyclage
Autres Déchets	308,05	282,13	292,96	303,89	Voir tableau autres déchets
TOTAL (T)	2 368,31	2 264,21	2 354,15	2 267,56	
Ratio (kg/hab/an)	316,28	302,38	314,39	302,83	

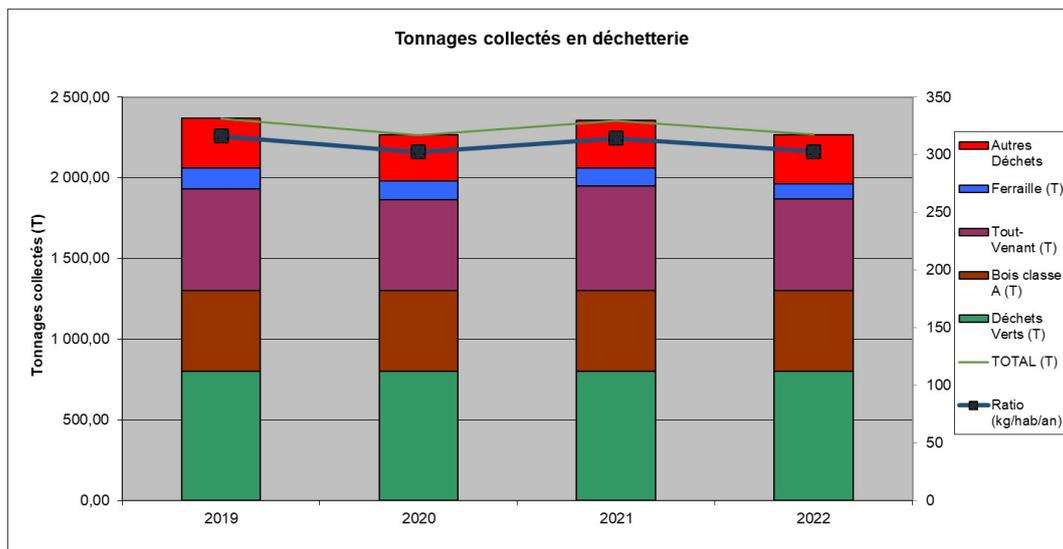
Les tonnages de déchets verts et de bois sont des estimations. A l'aide du broyeur, ils sont gérés en direct par les services de la Communauté de Communes du Pays Gencéen :

- les déchets verts sont broyés et mis à disposition des particuliers, communes ou agriculteurs pour du paillage ou de l'amendement,
- les bois broyés sont utilisés dans des chaufferies collectives installées par des communes du territoire.

Autres déchets collectés sur la déchetterie du Poirier Vert ou sur le territoire :

Déchets	Collecteur / Filière de recyclage	Quantité 2019 (T)
Plastiques Rigides	SUEZ	10,59 T
Huiles minérales et végétales	PROTEC Collecteur PROTEC	5,00 T
Batteries	PROTEC Collecteur PROTEC	0,48 T
Déchets ménagers toxiques des ménages (DMS et DDS)	PROTEC / ECO-DDS Collecteur PROTEC / CHIMIREC	22,88 T
Piles et accumulateurs	COREPILE (repreneur national)	0,60 T
Déchets Electriques et Electroniques (D3E)	ENVIE 86 sous le contrôle de ECO-SYSTEME	80,36 T
Déchets d'Ameublement (DEA)	Eco-Mobilier Collecteur VEOLIA à Iteuil	102,34 T
Cartouches d'encre et d'imprimante	LVL (repreneur national)	0,050 T

Ampoules et néons usagés	RECYLUM (repreneur national)	0,450 T
Textiles, Linges usagés, Chaussures	Bornes installées dans chaque commune et collectées par le Relais	48,60 T
Plâtre	WILLIAM SABATIER RECYCLAGE <i>Filière mise en place en juin 2019</i>	28,96 T
Polystyrène	POITOU POLYSTYRENE <i>358 m3 collectés en 2022</i>	3,58 T
TOTAL AUTRES DECHETS		303,89 T



Les tonnages collectés en déchetterie ont légèrement diminué par rapport à l'année 2022. Cependant, on note une légère hausse des tonnages de tout venant collectés. Enfin, par rapport à 2021, on constate une augmentation des tonnages valorisés notamment via les filières REP : DEA (+6%).

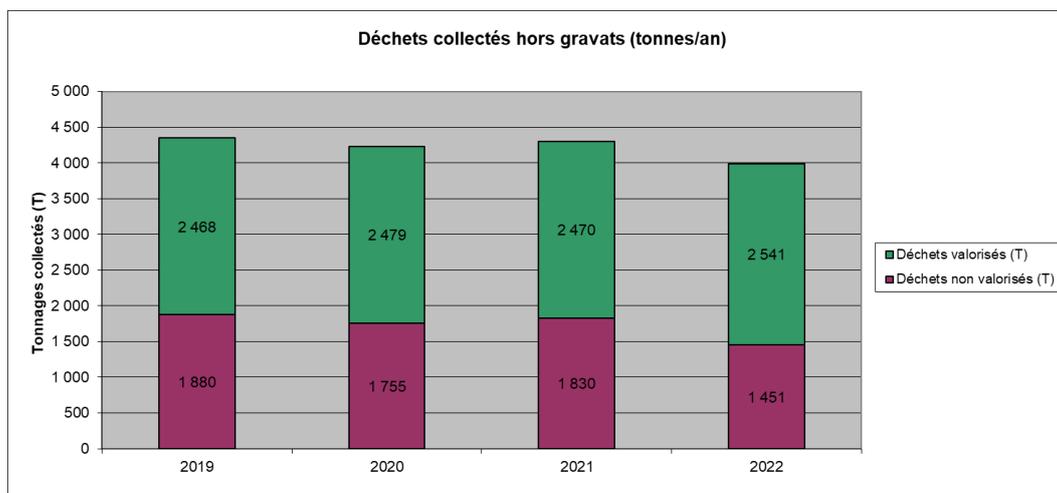
Les apports en déchetterie sont de 302,83 kg/hab/an en 2022 contre 314,39 kg/hab/an en 2021 légèrement supérieurs à la moyenne départementale 221 kg/hab/an (donnée 2018) du fait du caractère rural du territoire et également due à la collecte du bois des professionnels pour la filière bois énergie et le paillage.

3-7 : Bilan des déchets collectés

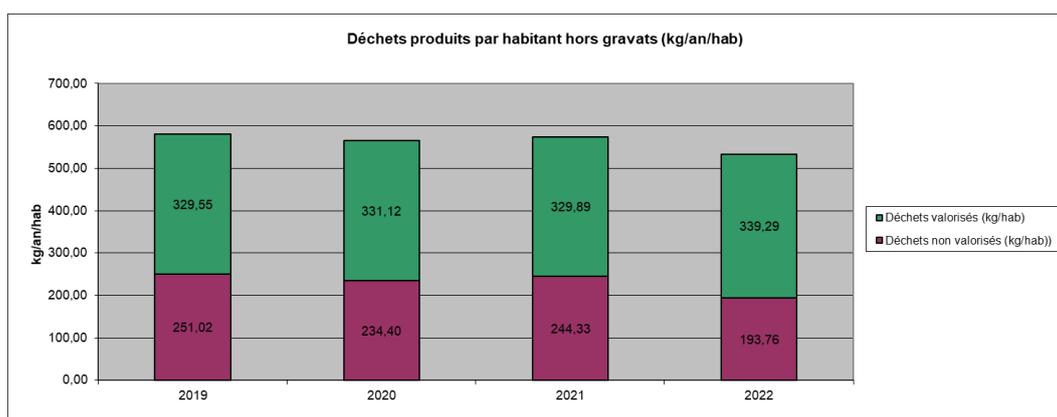
	2019	2020	2021	2022
Déchets collectés non valorisés				
Ordures Ménagères (T)	1 247,36	1 191,78	1 179,86	881,38
Tout-Venant (T)	632,26	563,40	649,70	569,52
TOTAL (T)	1 879,62	1 755,18	1 829,56	1 450,90
Déchets collectés valorisés				
Recyclables secs (T)	325,06	333,64	320,68	412,94
Verre (T)	307,20	344,99	335,80	325,03
Cartons (T)	99,38	99,98	109,26	104,56
Déchets Verts (T)	800,00	800,00	800,00	800,00
Bois classe A (T)	500,00	500,00	500,00	500,00
Ferraille (T)	128,00	118,68	111,49	94,15
Autres Déchets (T)	308,05	282,13	292,96	303,89
TOTAL (T)	2 467,69	2 479,42	2 470,19	2 540,57
TOTAL COLLECTES (T)	4 347,31	4 234,60	4 299,75	3 991,47



Depuis 2019, les tonnages de déchets collectés (hors gravats) sur l'ensemble du territoire du Gencéen diminuent et se stabilisent autour de 4 000 tonnes en 2022.



Sur les 4 000 tonnes de déchets collectés sur le territoire Gencéen en 2022, environ 63,5 % sont valorisées (valorisation matière, combustible, paillage et amendement agricole), contre 56% en 2019.



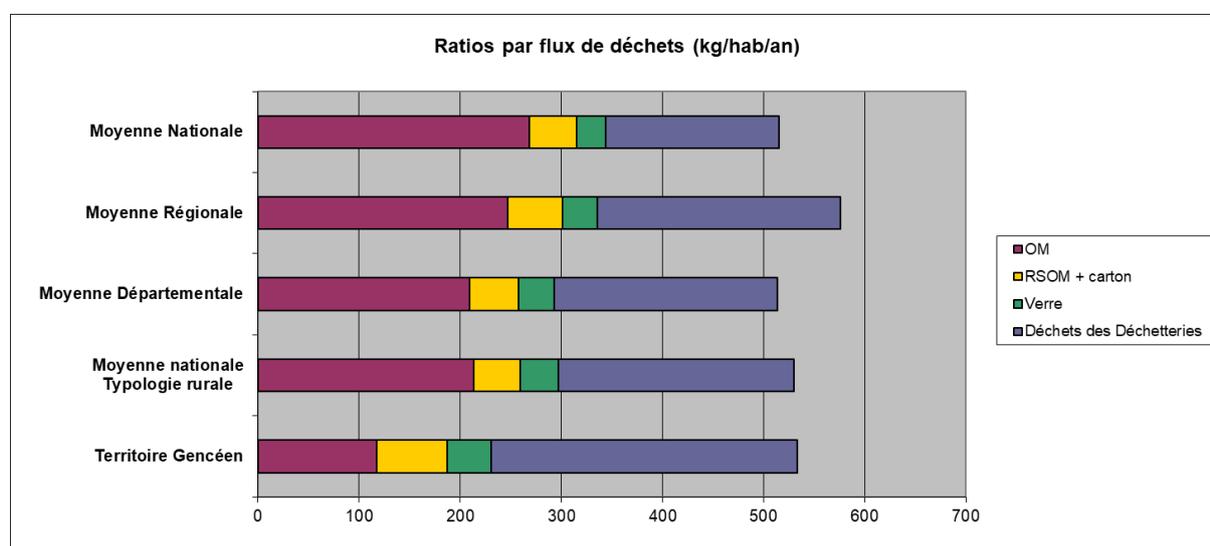
La quantité de déchets produits par habitant est au-dessus du seuil des 500 kg/hab/an : **533,05 kg par habitant en 2022 dont 63,5 % de déchets valorisés** (339,29 kg/hab/an). Elle est en baisse de 7% par rapport à l'année 2021 due à la baisse des tonnages d'ordures ménagères.

3-8 : Bilan des ratios par flux de déchets et comparaison

Le tableau ci-dessous montre que la quantité totale de déchets produits par habitant est inférieure à la moyenne nationale. On constate également que la quantité d'ordures ménagères produite est très inférieure aux différents ratios nationaux, régionaux ou départementaux. Le ratio des déchets collectés en déchetterie reste légèrement supérieur aux moyennes régionale et départementale mais il est inférieur à la moyenne nationale en typologie rurale.

Flux (kg/hab/an)	Territoire Gencéen	Moyenne nationale Typologie rurale	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
OM	118	213	209	247	268
RSOM + carton	69	46	49	54	47
Verre	43	38	35	35	29
Déchets des Déchetteries	303	233	221	240	171
TOTAL	533	530	514	576	515

Flux (kg/hab/an)	Territoire Gencéen	Moyenne nationale Typologie rurale	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
OM	118	213	209	247	268
RSOM + carton	69	46	49	54	47
Verre	43	38	35	35	29



4 - Les indicateurs financiers

L'ensemble des montants est HT

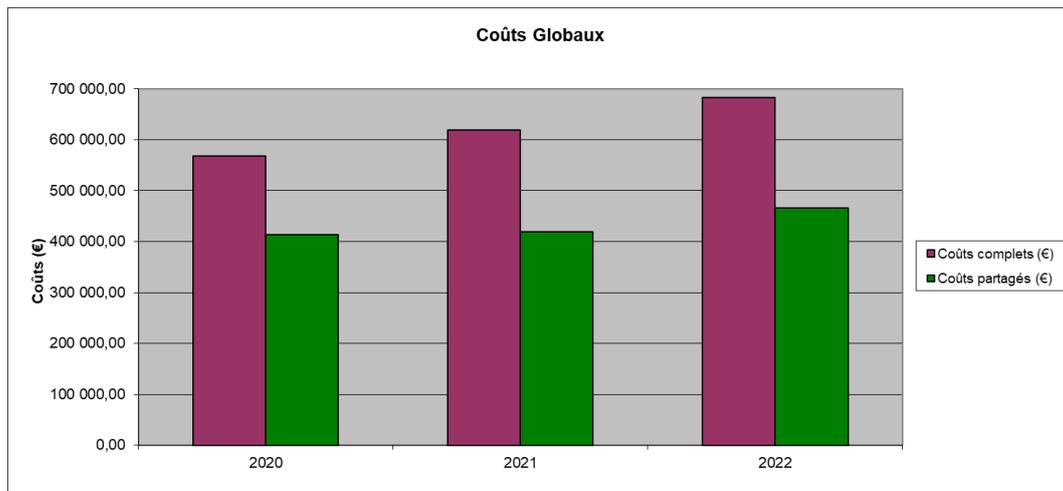


Coûts complets : coûts réels du service

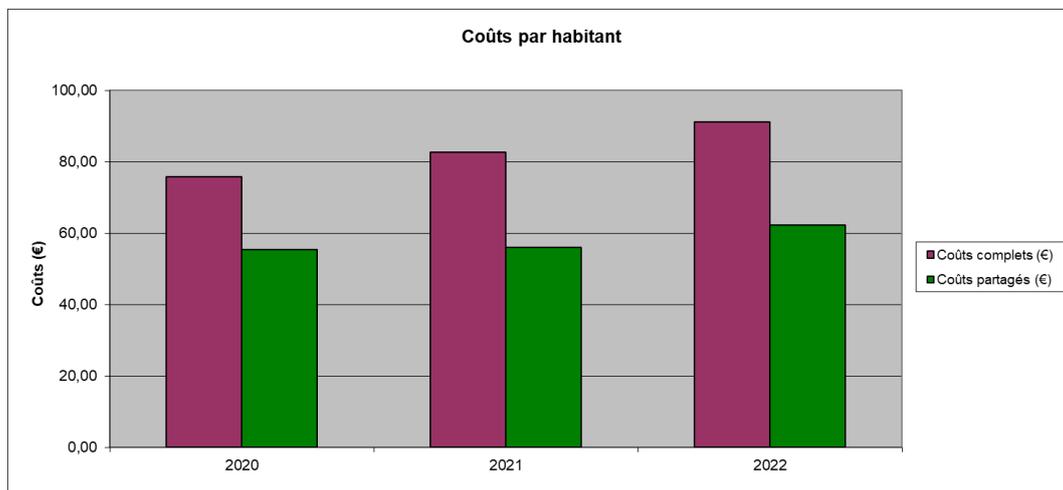
Coûts partagés : coûts réels diminués des aides des Eco-Organismes et de la revente des matériaux recyclés

4-1 : Coûts globaux du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

	Coûts Globaux (€)			Coûts par Habitant (€)		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Coûts complets (€)	568 056,37	618 675,69	682 182,75	75,86	82,62	91,10
Coûts partagés (€)	414 141,88	418 763,59	466 134,08	55,30	55,93	62,25



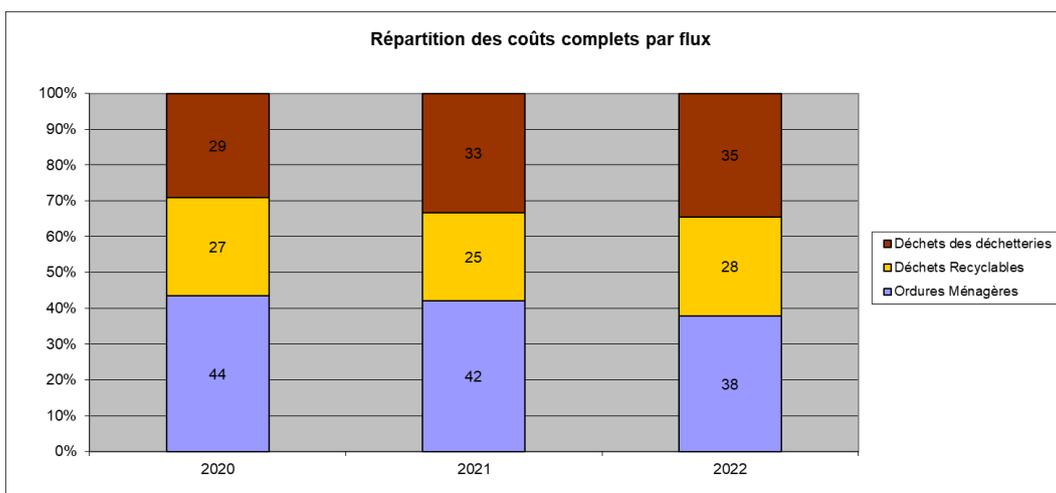
Les coûts globaux ont augmentés d'environ 10% suite à la passation du nouveau marché de traitements des déchets au 1^{er} janvier 2022.



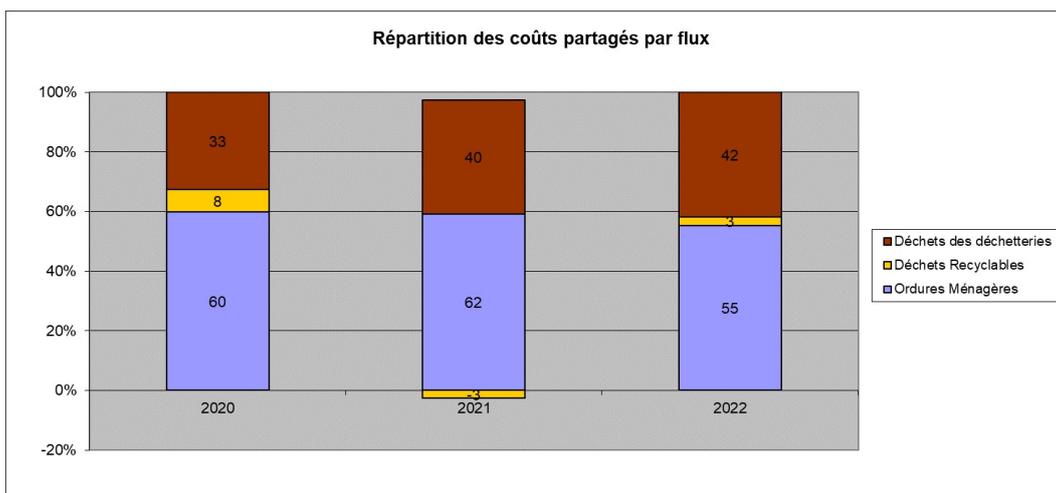
Le coût global de traitement des déchets ménagers et assimilés par habitant est légèrement supérieur à 90 €/hab/an en 2022 (91,10 €). Le coût partagé est de l'ordre de 62 €/hab/an.

Il faut également comparer ce coût par rapport au « service rendu ». Le Coût sur le territoire Gencéen correspond à la moyenne nationale en milieu rural mais avec une collecte en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

Répartition des coûts par flux de déchets (%)



Les premiers résultats du programme de modernisation du SPGDM apparaissent : augmentation des coûts complets pour les recyclables (emballages, papiers-journaux-magazines et verres) et baisse des coûts complets ordures ménagères malgré la hausse des coûts de traitement et de TGAP.

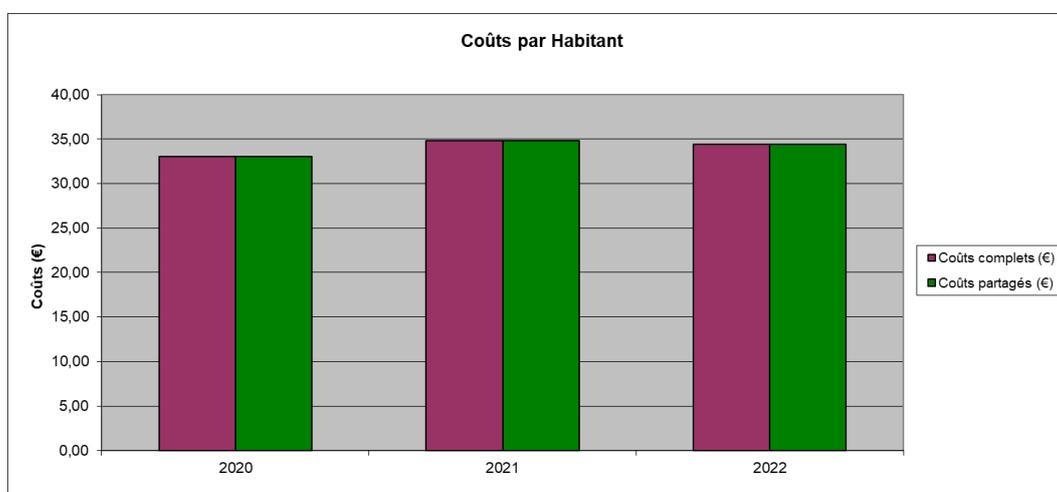
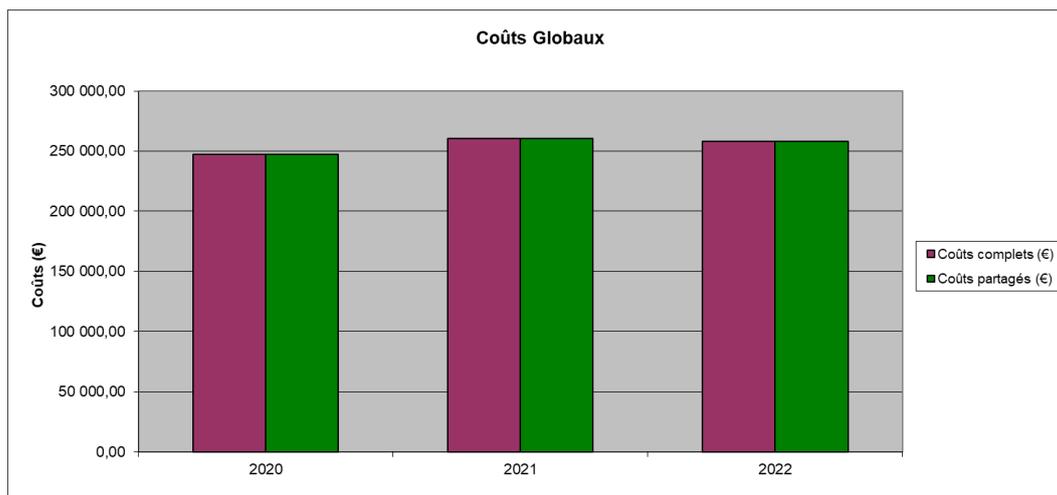


Grâce aux aides des Eco-Organismes et à la revente des matériaux recyclés (augmentation des tonnages collectés et prix de revente à la hausse notamment sur les JRM, cartons et ferrailles, la part de la gestion des déchets recyclables est quasi nulle dans les coûts de service global de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

4-2 : La collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées

	Coûts globaux			Coûts par habitant		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Coûts complets (€)	247 426,08	260 654,41	257 953,76	33,04	34,81	34,45
Coûts partagés (€)	247 426,08	260 654,41	257 953,76	33,04	34,81	34,45

Le coût global de collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles s'élève à environ 258 000 € pour l'année 2022 sensiblement inférieur à l'année 2021 malgré l'augmentation de la TGAP et des coûts de traitement.



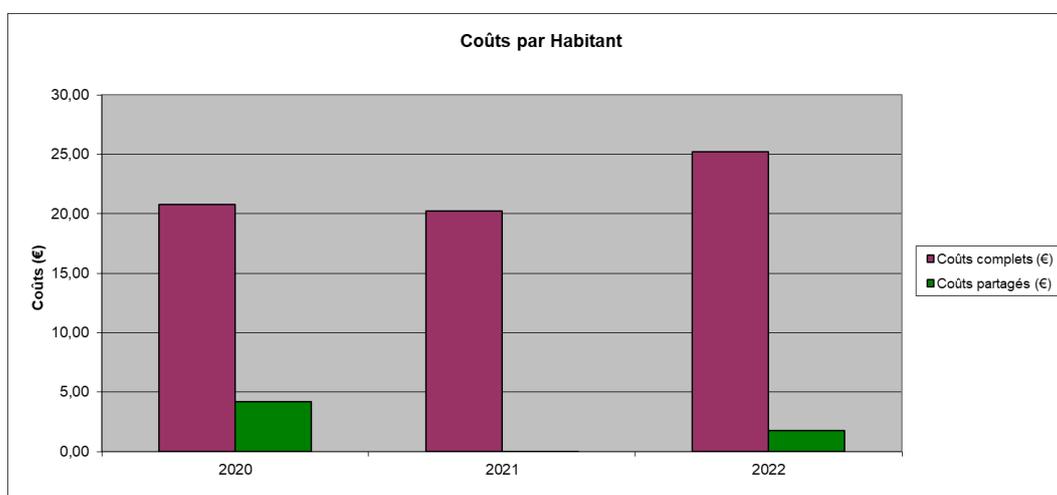
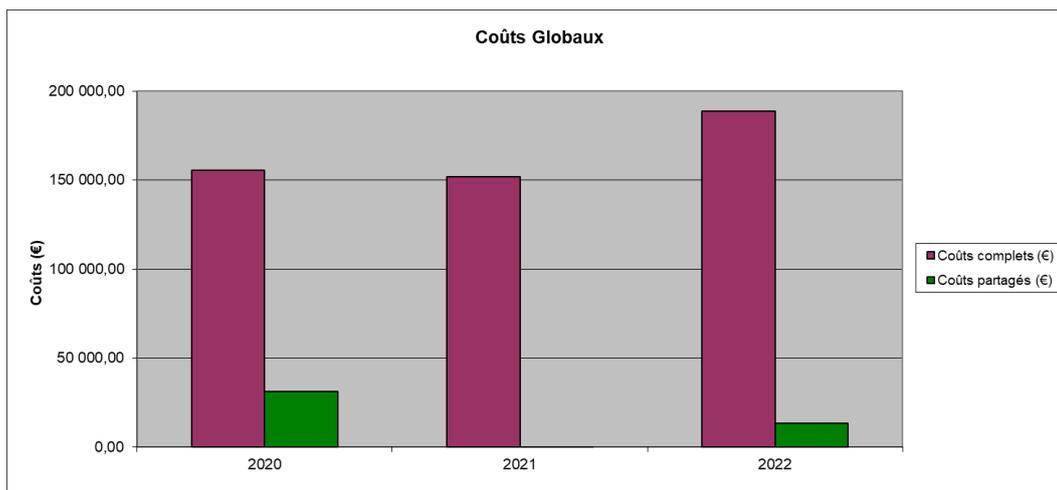
Le coût de collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles par habitant est inférieur à 35,00 €/hab/an.

La moyenne nationale pour le coût partagé est de 56,00 €/hab/an, en milieu rural il est de 46,00 €/hab/an (données AREC 2019).

4-3 : La collecte sélective des recyclables secs (emballages ménagers et papiers-journaux-magazines), du verre et des cartons

	Coûts globaux			Coûts par habitant		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Coûts complets (€)	155 654,05	151 654,37	188 752,80	20,79	20,25	25,21
Coûts partagés (€)	31 233,38	-11 342,55	13 285,80	4,17	-1,51	1,77

Le coût global pour la collecte sélective des recyclable secs s'élève à environ 188 000 € pour l'année 2022. Il est en hausse suite au passage en multimatériaux, à la hausse des tonnages triés et à l'augmentation des coûts de tri. Le coût partagé est quasi nul pour 2022.



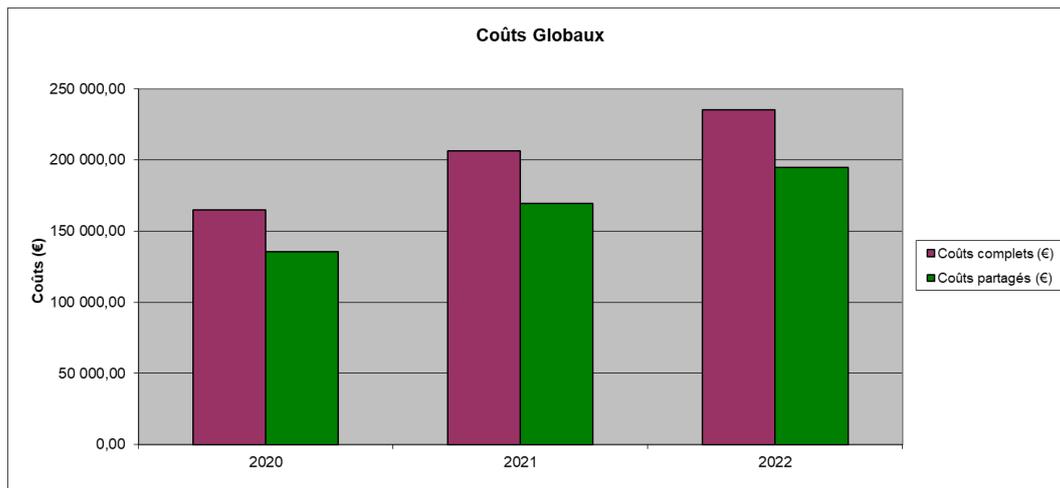
Le coût réel de la collecte sélective des recyclable secs par habitant en 2022 est de l'ordre de 25 €/hab/an. Le coût partagé par habitant est quasi nul en 2022.

La moyenne nationale pour le coût partagé est de 13,00 €/hab/an, en milieu rural il est de 6,00 €/hab/an (données AREC 2019).

4-4 : Les déchets des déchetteries

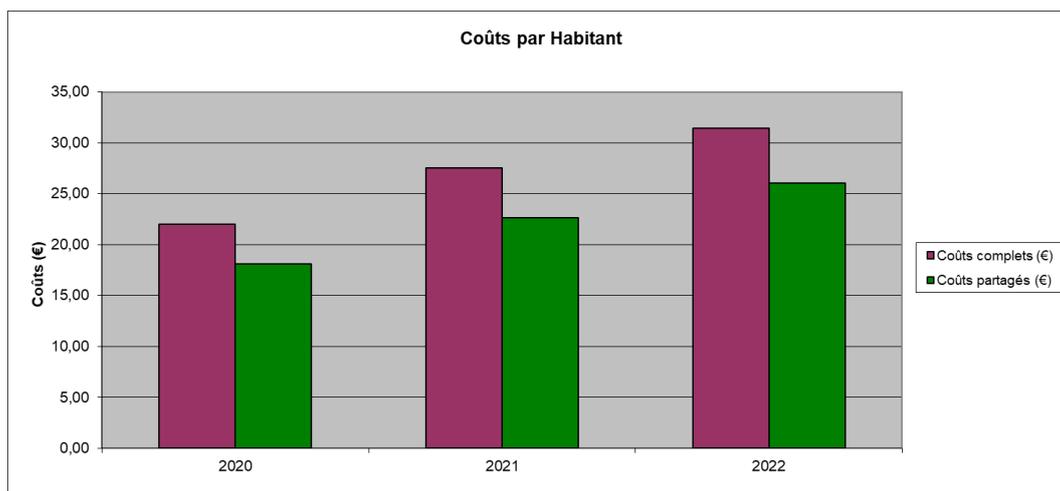
	Coûts globaux			Coûts par habitant		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Coûts complets (€)	164 976,24	206 366,91	235 476,19	22,03	27,56	31,45
Coûts partagés (€)	135 482,42	169 451,73	194 894,52	18,09	22,63	26,03

Le coût global des déchets des déchetteries s'élève à environ 235 000 € pour l'année 2022 (+ 14% par rapport à 2021) principalement due à la hausse des coûts de traitement du tout-venant et de la hausse de la TGAP.



Le coût global des déchets des déchetteries s'élève à environ 206 000 € pour l'année 2021 (+ 25% par rapport à 2019) principalement due à la hausse des tonnages de tout venant (coût d'enfouissement + hausse TGAP).

La différence entre le coût global et le coût partagé provient de la vente de la ferraille mais surtout par la mise en place de nouveaux éco-organismes (OCAD3E : déchets électriques et électroniques, ECODSS : déchets ménagers spéciaux, ECO TLC : tissus) qui reversent des aides en fonctions des nouvelles filières de collecte mises en place par la collectivité.



Le coût réel des déchets des déchetteries par habitant a donc augmenté et est passé de 27,56 €/hab/an en 2021 à 31,45 €/hab/an en 2022. De même, le coût partagé est passé de 26,03 €/hab/an en 2022, à 22,63 €/hab/an en 2021.

La moyenne nationale pour le coût partagé est de 20,00 €/hab/an, en milieu rural il est de 23,00 €/hab/an.

5 – Comparaison au niveau national - Synthèse de la matrice SINOE – Référentiel national

5-1 : Particularités de la Communauté de Communes qui peuvent avoir un impact sur les coûts

- Des charges de structure faibles ; le territoire Gencéen est une petite structure avec peu de personnel administratif.
- Pas de charges de prévention car la Communauté de Communes n'a pas signé de Pan Local de Prévention

(PLP pour les structures > 10000 habitants) mais les actions de prévention sont incluses dans la gestion quotidienne du service.

- Pas de charges de pré-collecte, jusqu'en 2022, pour les ordures ménagères résiduelles (achat de sacs et bacs laissés à la charge des usagers), ainsi que pour le verre et les JRM (le parc de colonnes d'apports volontaires déjà amorti).

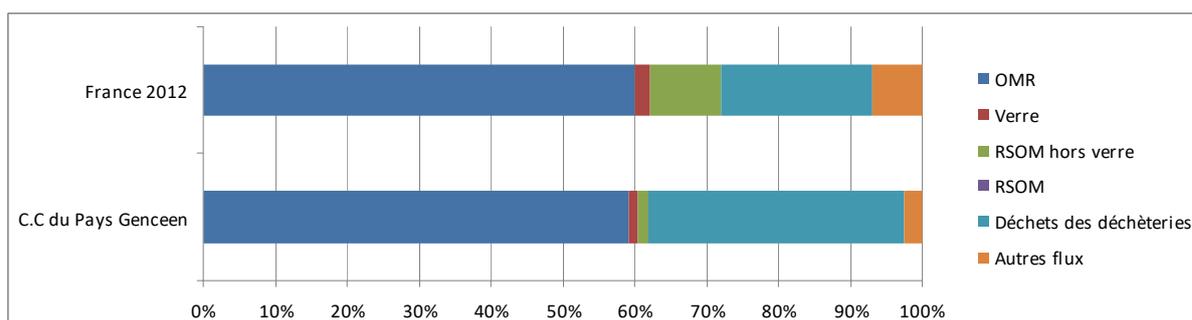
5-2 : Synthèse des coûts (en € HT par habitant)

Flux collectés	Territoire Gencéen	France - Milieu Rural
OMR	34,45 €	44,00 €
RSOM (hors verre) + cartons	0,80 €	6,00 €
Verre	0,85 €	1,00 €
Déchets des déchèteries	26,15 €	23,00 €
Tous flux	62,25 €	74,00 €

OMR : Ordures ménagères résiduelles

RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

Répartition du coût par flux



5-3 : Synthèse des écarts par rapport au référentiel national et explications

Un coût global de gestion du service en-dessous des valeurs du référentiel national.

Evolution entre 2021 et 2022 :

- cout aidé global HT : +18% du principalement au renouvellement du marché de traitement des déchets : + 57% sur la tonne d'ordures ménagères ou de tout venant enfouie (+ 40 € HT) et + 6% sur la tonne d'emballages triés (+ 15 € HT)

- ratios kg/hab : ordures ménagères -25%
- ratios kg/hab : Recyclables secs +21%
- ratios kg/hab : verre +13%
- ratios kg/hab : déchetterie +22%

SYNTHESE DES ECARTS PAR RAPPORT AU REFERENTIEL ET EXPLICATIONS :

Les coûts de gestion globale (par habitant et par tonne) sont inférieurs à la fourchette du référentiel pour le

milieu considéré (rural).

Les coûts des OMR (par habitant) sont inférieurs à la fourchette du référentiel national pour le milieu considéré (rural 35€/hab/an) malgré un coût de traitement en forte augmentation suite au renouvellement du marché (93 € HT/tonne +TGAP) et une conteneurisation en 2022, mais une production d'OMr de 118 kg/hab très faible suite au déploiement de la tarification incitative (lancement de la phase test depuis le 1^{er} juillet 2022).

Les coûts du verre (par habitant et/ou par tonne) sont inférieurs à la fourchette du référentiel pour le milieu considéré (rural) 0,85 €/hab de même que les coûts de gestions des recyclables secs 0,80 €/hab.

Pour les recyclables secs, un coût aidé dans la fourchette basse du référentiel à l'habitant lié à des coûts faibles sur la pré-collecte : collecte en porte à porte tous les quinze jours et passage au multi matériaux à compter du 1^{er} juillet 2022.

Pour les déchèteries, un coût aidé élevé à l'habitant mais bas à la tonne, en lien avec les importantes quantités apportées (303 kg/hab) et des coûts de traitement du tout-venant en hausse mais des coûts d'exploitation relativement faibles (régie pour haut et bas de quai). Les coûts des déchèteries (par habitant et par tonne) sont légèrement supérieurs à la fourchette du référentiel pour le milieu considéré (rural) : 26,15 €/hab.

6 – Le financement du service gestion et valorisation des déchets

6-1 – Le service gestion et valorisation des déchets

Le service gestion et valorisation des déchets comprend :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères,
- la collecte, le tri et le conditionnement des emballages ménagers recyclables issus de la collecte sélective (emballages, verre, journaux-revues-magazines),
- la collecte, le transport et le traitement des déchets issus de la déchetterie,
- la gestion globale du service déchets ménagers.

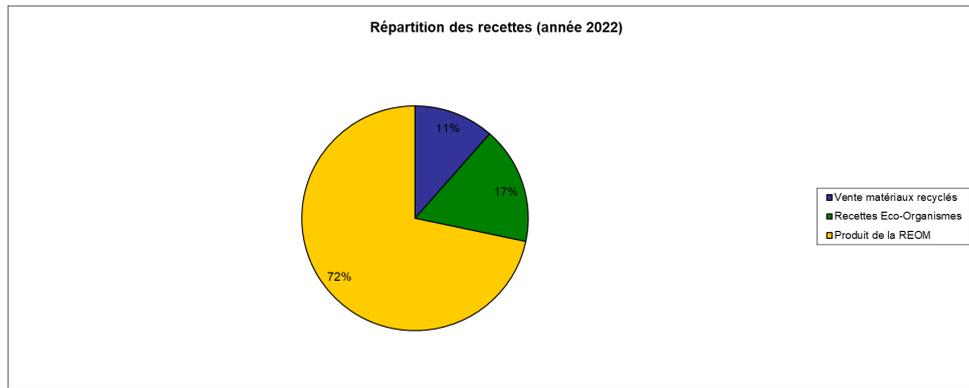
6-2 : Les différentes recettes du service

Le financement du service est assuré par **la vente des matériaux recyclés** (qui dépend des tonnages de matériaux recyclés et de la fluctuation des cours de rachats des matières premières), **les aides versées par les Eco-Organismes** (qui dépendent des tonnages de matériaux recyclés) et **le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)** payé par les ménages et les utilisateurs du service.

	2020	2021	2022
Vente matériaux recyclés	41 152	91 537	87 497
Recettes Eco-Organismes	112 762	120 394	128 552
Produit de la REOM	470 093	492 087	547 038

Les ventes de matériaux ont légèrement baissé en 2022 (- 4%%. Elles dépendent beaucoup des cours mondiaux des matières premières. Les recettes des Eco-Organismes (**CITEO**, pour les emballages, le verre et les papiers-journaux-magazines) ont augmenté de 128 000 € grâce à l'apparition progressive de nouveaux éco-organismes : **OCAD3E** (appareils électriques), **Eco-TLC** (tissu), **Eco-DDS** (déchets toxiques), **Eco-Mobilier** (meubles usagés).

Le produit de la REOM a augmenté de 5%. Cette augmentation a été votée en fin d'année 2020 afin de commencer à anticiper l'augmentation de la TGAP.



La REOM représente environ 72% des recettes du service en 2022 (contre 75% en 2021).

6-3 : La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

La REOM est calculée, pour chaque usager, en fonction du nombre de collecte d'ordures ménagères par semaine (collecte une fois par semaine pour l'ensemble des usagers du territoire sauf pour les communes de Gençay et le bourg de St-Maurice la Clouère ou les usagers sont collectés deux fois par semaine).

Deux tarifs sont donc appliqués :

- 1 tarif pour les foyers dont les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine,
- 1 tarif pour les foyers dont les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine.

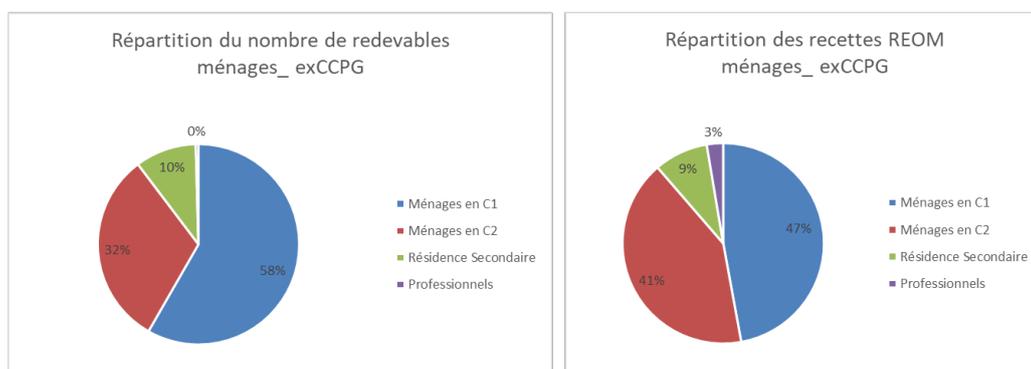
Une redevance spéciale est également appliquée pour les gros producteurs de déchets (maisons de retraite, grandes surfaces, ...). Cette redevance est fonction du type d'activité et des quantités d'ordures ménagères produites.

	Coût annuel de la REOM par foyer TTC		
	2020	2021	2022
Collecte OM 1 fois par semaine	123,82	130,00	136,49
Collecte OM 2 fois par semaine	202,25	212,34	222,97

La REOM a subi une augmentation de 4,5 % entre 2021 et 2022.

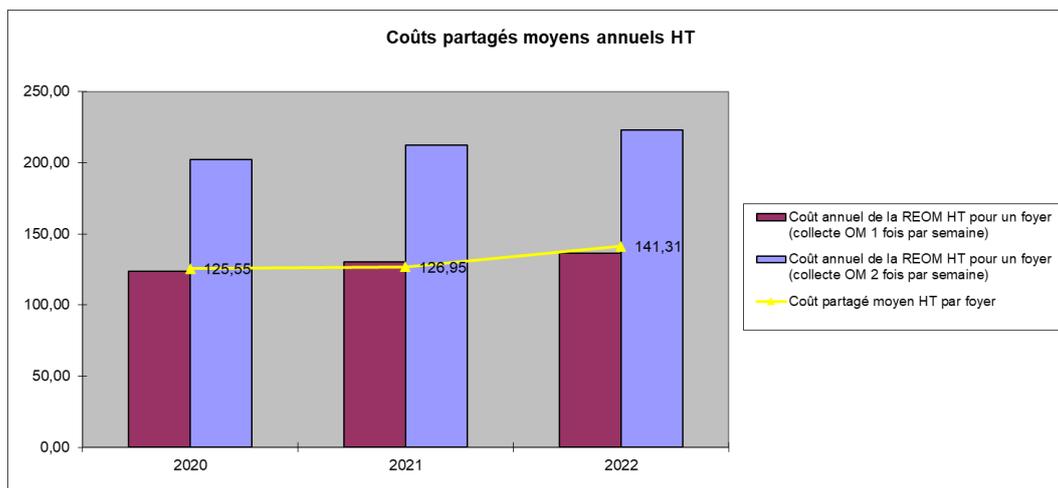
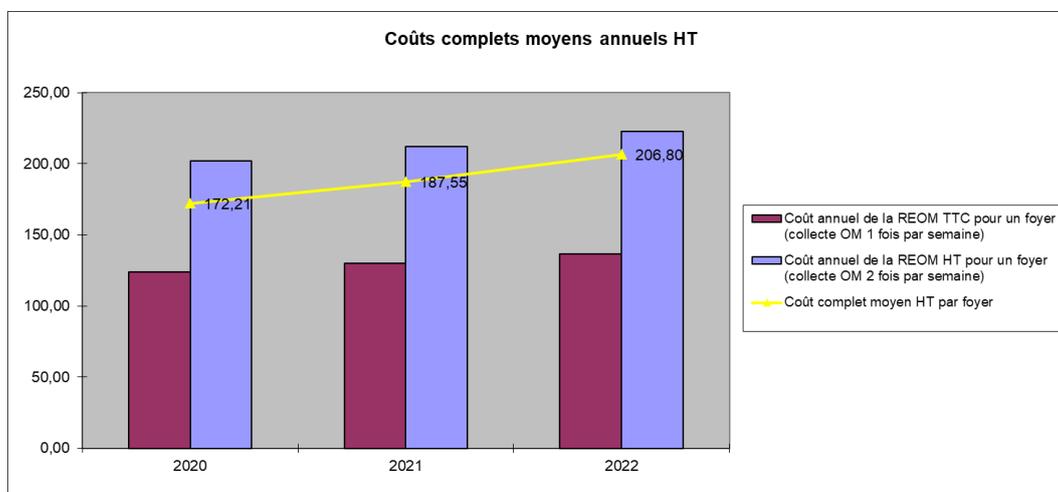
Les graphiques suivants présentent la répartition du nombre de redevables par catégorie et la proportion de leur financement au service.

Les foyers collectés en C1 représentent la majorité des redevables : 58% et couvrent 47% des contributions au service.



Sur le territoire Gencéen, les non ménages redevables sont peu nombreux (14) et ils contribuent à 3% du financement.

Les graphiques ci-dessous représentent les coûts du service pour les foyers en fonction de la fréquence de collecte ainsi que la moyenne par foyer.



7 – Réalisations & évolutions 2022 et perspectives 2023

7-1 : Réalisation & évolutions 2022

- Déploiement du compostage de proximité (composteurs individuels et collectifs),
- Conteneurisation des foyers (OMr et tri),
- Passage au multi matériaux pour les recyclable secs,
- Mise en place de la tarification incitative (REOMi) : phase test au 1^{er} juillet 2022 et phase opérationnelle au 1^{er} janvier 2023,
- Diminution des fréquences de collecte des OMr à partir du printemps 2022,
- Installation d'un contrôle d'accès à la déchetterie du Poirier Vert
- Développement de l'économie circulaire (réflexion sur la mise en œuvre d'une plateforme de valorisation des déchets des professionnels),

- Signature d'une convention avec le centre social Mille Bulles pour la mise en place d'une recyclerie à la déchetterie du Poirier Vert à Gençay

7-2 : Perspectives 2023

- Finalisation et suivi du déploiement du compostage de proximité (composteurs individuels et collectifs),
- Finalisation et suivi du déploiement de la conteneurisation des foyers (OMr et tri),
- Finalisation et suivi du déploiement de la mise en place de la tarification incitative (REOMi) : phase opérationnelle au 1^{er} janvier 2023,
- Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PPLPDA) dans le cadre de l'axe 5 du PCEAT : « tendre vers un territoire zéro déchet »
- Mise en place de la recyclerie sur la déchetterie du Poirier Vert à Gençay en collaboration avec le centre social Mille Bulles